

Avis n° 2025-10 du CSRPN Occitanie
relatif à la validation de 12 sites
de l'inventaire patrimoine géologique d'Occitanie

Vu l'article L.411-5 du Code de l'environnement instituant d'une part le principe d'un inventaire du patrimoine naturel national incluant les richesses géologiques, paléontologiques et minéralogiques et fixant d'autre part que le CSRPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel ;

Vu les fiches des 7 nouveaux sites géologiques proposées par le secrétariat scientifique et technique de l'inventaire du patrimoine géologique, et les 5 sites nécessitant des modifications majeures ;

Vu les délibérations lors de la réunion de la CRPG Occitanie le 10 mars 2025 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 15 avril au 25 avril ;

Sur proposition des présidents de la CRPG Occitanie,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel valide les fiches des géosites suivants :

- OCC0101 Surface plane perchée miocène de l'Aston
- OCC0102 Série toarcienne-aalénienne au sein du bloc basculé de Saint Rémy
- OCC0103 Poudingues éocènes à oligocènes de Pailhès
- OCC0104 Moraines pléistocènes de Payolle
- OCC0105 « Mine d'eau » de Montaigu à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille
- OCC0106 Phosphatières cénozoïques de Penne
- OCC0107 Brèches tectoniques dans les marbres mésozoïques de la grotte des Fées à Espezel
- LRO1102 Fossé d'effondrement oligo-miocène de Villerouge-Termenès
- LRO2040 Mine de tungstène de Costabona
- LRO2071 Panorama sur la faille nord-pyrénéenne au Col des Auzines-Sournia
- LRO3152 Divagations érosives dans le Crétacé inférieur du ruisseau d'Enval
- LRO3205 Remplissage crétacé sur le Causse de Campestre-et-Luc

Toulouse, le 25 avril 2024

La présidente du CSRPN Occitanie

Magali Gerino

